



Problèmes avec xxxxxx

Par **jeanclaudesalmon**, le **25/09/2018 à 19:41**

Bonjour,rnrnEn 2016, j'ai été victime de harcèlement téléphonique par le cabinet de recouvrement suite à une dette contractée vers 2006/2007. Il m'ont menacer de faire payer mon ex compagne (co-emprunteur) et m'ont proposer à ce moment un échéancier de 75,00 Euros/mois. Je leur ai écrits que m'on ex-compagne n'y était pour rien, que tout était de ma faute et que je la désolidarisait de cette dette et là ils m'ont présenté un échéancier de 200,00 Euros/mois. Ils m'ont tellement harcelé et embrouillé que j'ai fini par craquer et ils m'ont forcé à leur envoyer 12 chèques de 200 Euros chacun et non datés. Je tiens à vous préciser que ma fille de 18 ans est morte en 2011 et que je suis très affaiblit par un traitement à base de neuroléptiques et de benzodozépine, je pense qu'ils ont profité de ma faiblesse et de ma vulnérabilité. Ils viennent de me relancer aujourd'hui pour l'année à venir, je leur ai dit que je ne répondrais qu'à des courriers postaux, ce qu'ils on refuser. Encore une fois ils veulent profiter de ma faiblesse et de ma vulnérabilité (pouvant être attesté par un médecin). De plus suite à deux déménagements j'ai égaré l'ensemble du dossier concernant cette affaires et ils refusent de m'envoyer un double de ces documents depuis le début.J'avoue que je suis perdu, je suis complètement deconnecté, je n'en dort pas les nuits et cela me donne des idées noires. Que dois-je faire s'il vous plait? Je n'en peu plus, je vous remercie tous du fond du coeur pour ce que vous pourriez m'apporter. Merci

Par **morobar**, le **26/09/2018 à 08:31**

Bonjour,rn[citation] ils m'ont forcé à leur envoyer 12 chèques de 200 Euros chacun et non datés.[/citation]rnTout est dit, l'affaire est bouclée à 2400 euros.rnPour le reste j'ignore ce qui est relancé, mais l'affaire n'est pas prescrite du fait de vos premiers paiements.rnMieux vaut consulter un avocat spécialisé en droit de la consommation pour la conduite à tenir.